

INTERVENTION ORALE LORS DU POINT 3 DE L'AGENDA PORTANT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE – 63^{EME} SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES.

Madame la Présidente, Honorables Commissaires, Mesdames et Messieurs les représentants des États, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, Mesdames et Messieurs les représentants des INDH, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile, distingués invités,

ECPM, Droits et Paix et le Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort (RACOPEM) s'opposent de manière absolue à la peine de mort pour tous les crimes et en toutes circonstances et œuvrent avec ses partenaires pour son abolition universelle. La peine de mort viole les droits les plus fondamentaux de l'être humain : le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nos organisations se réjouissent de constater que 145 pays dans le monde sont actuellement abolitionnistes en droit ou de fait. Nous félicitons notamment le Burkina Faso, dernier pays avoir supprimé la peine de mort de son code pénal pour les crimes de droit commun en 2018 ; ainsi que la Gambie, qui a ratifié le Second protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en septembre 2018. L'immense succès du Congrès africain contre la peine de mort qui s'est tenu à Abidjan en avril 2018 conforte nos espoirs de faire de l'Afrique le prochain continent abolitionniste.

Néanmoins, des obstacles demeurent sur ce chemin. Si seulement 12 États africains continuent de recourir aux exécutions, 22 sont en moratoire de fait et continuent pourtant de prononcer des condamnations à mort.

Ainsi, au Cameroun, pays en moratoire depuis 1997, 160 condamnations à mort ont été prononcées en 2016. Plusieurs condamnations à la peine capitale ont également eu lieu en 2017, bien que leur nombre exact reste inconnu en raison d'un manque de transparence des autorités sur l'application de la peine de mort dans le pays. Elles ont été prononcées par des tribunaux militaires à l'encontre de civils, dans des procès ne respectant souvent pas les standards minimaux de procès équitable ; et pour des crimes ne rentrant pas dans la catégorie des « crimes les plus graves ».

Au moins 225 personnes se trouvent aujourd'hui dans les couloirs de la mort camerounais, dans des conditions de vie inhumaines. Leur droit à un traitement digne en détention, tel que défini, entre autres, par les règles Nelson Mandela, est régulièrement bafoué : ils sont isolés du reste des détenus, les infrastructures de détention sont insalubres, les normes minimales d'alimentation et hygiène ne sont pas respectées. Enfin, la situation de moratoire de fait est par définition instable ; elle n'empêche pas les exécutions de pouvoir reprendre à tout moment et place les condamnés dans une situation d'attente indéfinie d'une mort annoncée, pouvant induire des souffrances physiques et psychologiques.

Le Cameroun n'est pas un cas isolé. La plupart des pays africains en moratoire de fait le sont depuis plus de vingt ans, et font face à une même pratique de la peine capitale et de la détention contraire au droit international. Nos organisations appellent ces États à officialiser le moratoire sur les exécutions, en vue de l'abolition définitive de la peine capitale. Nous appelons également tous ces États à voter en cohérence avec leur situation, et donc en faveur de la résolution des Nations unies pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort en décembre 2018.

Nos organisations se tiennent à la disposition des États pour les accompagner vers ces différentes étapes, en lien avec les nombreux autres acteurs abolitionnistes aux niveaux de la société civile, des politiques et des institutions, nationales et internationales. C'est dans cette optique qu'ECPM organise les Congrès mondiaux contre la peine de mort, qui réunissent des participants de tous horizons pour dresser des stratégies abolitionnistes communes. Dans ce cadre, nous sommes ravis d'annoncer la tenue du 7^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort qu'ECPM organisera à Bruxelles du 27 février au 1^{er} mars 2019.

Nous invitons tous les États africains à prendre part à cet événement majeur.
Je vous remercie.